

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle La Voûte, située à la Maison de l'Entrepreneur, au 601, rue de la Madone, à Mont-Laurier, le 12 juin 2025 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant

Est absent :

M. Pierre Gagné, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier directeur général, et Mme Karine Labelle, adjointe exécutive, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17212-06-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de juin et juillet 2025.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17213-06-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
7 MAI 2025**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, aux activités particulières, à la mise en place du paiement électronique des demandes de révisions, à la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibration des rôles 2026-2027-2028.

Il informe également les membres du comité administratif de son départ au sein du service de l'évaluation foncière, et ce, au plus tard le 30 octobre 2025.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17214-06-25

DÉLAI POUR REPORTER LE DÉPÔT DE CERTAINS RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE - 2026

ATTENDU les projets de loi 39 et 86 ayant un impact informatique et administratif;

ATTENDU l'arrivée d'une nouvelle technicienne dans l'équipe du service de l'évaluation;

ATTENDU la réorganisation du service;

ATTENDU l'augmentation du nombre de requêtes au Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.);

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du service de l'évaluation foncière de reporter, au plus tard le 1^{er} novembre 2025, la date limite de dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Notre-Dame-de-Pontmain (79010)
- Rivière-Rouge (79037)
- La Macaza (79047)
- Lac-Saguay (79060)
- Ferme-Neuve (79097)
- Lac-Saint-Paul (79105)
- Sainte-Anne-du-Lac (79115)
- TNO de la MRC d'Antoine-Labelle (NR790)

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17215-06-25

DEMANDE POUR REPORTER LA DATE LIMITE DE RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR QUANT AUX DEMANDES DE RÉVISION 2025

ATTENDU les projets de loi 39 et 86 ayant un impact informatique et administratif;

ATTENDU l'arrivée d'une nouvelle technicienne dans l'équipe du service de l'évaluation;

ATTENDU la réorganisation du service;

ATTENDU l’augmentation du nombre de requêtes au Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.);

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’accepter la demande du service de l’évaluation foncière de reporter, au plus tard le 1^{er} novembre 2025, la date limite de réponse de l’évaluateur aux demandes de révision des municipalités suivantes, le tout tel que permis à l’article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)* :

- Mont-Laurier
- Lac-des-Écorces
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), ainsi qu’au Tribunal administratif du Québec (TAQ).

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17216-06-25

REGISTRES DE CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - MAI 2025

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- Le registre des chèques général, totalisant 1 604 326.02 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025;
- Le registre des prélèvements de l’administration générale, totalisant 113 937.37 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025;
- Le registre des chèques des salaires, totalisant 184 460.41 \$, portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025;
- Le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 203 681.94 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025;
- Le registre du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 381.20 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17217-06-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé, sujet à vérification, l’état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 64 094.07 \$, incluant les intérêts, au 31 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17218-06-25

RAPPORT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LA PETITE CAISSE

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’accepter pour dépôt, sujet à vérification, le rapport des

dépenses effectuées par la petite caisse, totalisant 246.80 \$ au 3 juin 2025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait un rapport sur ses activités et les rencontres tenues au cours des dernières semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17219-06-25

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1er mai 2025 au 31 mai 2025.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est absent et présentera un rapport lors de la prochaine séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17220-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-88

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-88 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-88 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17221-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-89**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-89 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-89 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17222-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER:
PPCMOI-2025-02, RÉSOLUTION # 25-04-280**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 25-04-280 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-02), lot 3 746 246, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle pour la propriété sise au 1414, boulevard Albiny-Paquette, à Mont-Laurier;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, l'entreposage de véhicules et de pneus sur un lot non contigu au lot visé (3 746 246) à certaines conditions;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 3 746 246, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété sise au 1414, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17223-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-507**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-507 modifiant son règlement numéro 194 relatif aux ententes sur la réalisation de travaux municipaux;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-507 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17224-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-508**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-508 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-508 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17225-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-509**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-509 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-509 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17226-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-510**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-510

modifiant son règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-510 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17227-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-511

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-511 modifiant son règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-511 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17228-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-512

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-512 modifiant son règlement numéro 182 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-512 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17229-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-513

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-513

modifiant son règlement numéro 184 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-513 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17230-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2025-514

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-514 modifiant son règlement numéro 185 relatif sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA);

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-514 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17231-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY : RÈGLEMENT # 2025-02

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-02 modifiant son règlement numéro 2002-03 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-02 de la municipalité de Lac-Saguay, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17232-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY : RÈGLEMENT # 2025-03

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-03

modifiant son règlement numéro 2002-05 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-03 de la municipalité de Lac-Saguay, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17233-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÈGLEMENT # 301-2025

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 301-2025 modifiant son règlement numéro 40-2004 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 301-2025 de la municipalité de Lac-des-Écorces, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17234-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÈGLEMENT # 302-2025

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 302-2025 modifiant son règlement numéro 43-2004 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 302-2025 de la municipalité de Lac-des-Écorces, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17235-06-25

AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MRC DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DIVISION DES PETITES CRÉANCES - DOSSIER 560-32-700638-253

ATTENDU la demande introductive d'instance reçue dans le dossier 560-32-700638-253;

ATTENDU que la MRC conteste le bien-fondé de la demande ;

ATTENDU que la MRC doit comparaître devant la Cour du Québec division des petites créances dans ce dossier;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de mandater Mme Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement ou, à son défaut, M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, pour représenter la MRC devant la Cour du Québec division des petites créances dans le dossier 560-32-700638-253.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17236-06-25

DÉPÔT DU BILAN DE CONSTRUCTION DEPUIS L'ADOPTION DE L'ARTICLE 59

ATTENDU l'adoption des règlements 408 et 409 portant sur la modification du Schéma d'aménagement révisé, lesquels visaient l'intégration des modalités d'application de la décision 373 401 — Demande à portée collective — Art. 59 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le bilan des constructions réalisées sur les territoires des municipalités dans le cadre de la demande à portée collective pour l'année 2024-2025, lequel sera transmis à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), tel que requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17237-06-25

DEMANDE D'OCCUPATION DU PARC LINÉAIRE (MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES) | MODIFICATION À L'ENTENTE E-129.55-01

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation pour l'emprise du Parc linéaire « Le p'tit train du Nord » déposée par la municipalité de Lac-des-Écorces, afin d'occuper une partie du lot 2 941 989, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que cette demande vise l'obtention d'un droit afin d'installer des panneaux d'interprétation;

ATTENDU que la municipalité détient déjà un droit d'occupation via l'entente E-129.55-01 lui permettant d'occuper une partie de l'emprise;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de la municipalité de Lac-des-Écorces afin qu'elle puisse occuper une partie du lot 2 941 989, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Lac-des-Écorces, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait modification de l'entente E-129.55-01 conclue entre la municipalité de Lac-des-Écorces et la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17238-06-25

TPI | DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT: PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU (LAC BOYD) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu’une traverse de cours d’eau sur le chemin du lac Boyd, au Lac-des-Écorces, a subi des dommages avec les années;

ATTENDU qu’un aide peut être accordé pour financer les travaux dans le cadre du programme de restauration d’une traverse de cours d’eau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU que le territoire concerné par ledit projet est le territoire public intramunicipal (TPI) délégué à la MRC d’Antoine-Labelle par une convention de gestion territoriale;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’autoriser le dépôt du projet dans le cadre du programme de restauration des traverses des cours d’eau 2025-2026.

Il est de plus résolu d’autoriser M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l’aménagement du territoire de la MRC d’Antoine-Labelle, à signer pour et au nom de la MRC d’Antoine-Labelle, ladite demande d’aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17239-06-25

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION : RÉSOLUTION 2025-04-070

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’accepter la demande de la municipalité de L’Ascension, aux termes de la résolution 2025-04-070, mandatant le service de l’aménagement du territoire de la MRC d’Antoine-Labelle, pour des modifications quant à la déclaration volontaire de travaux, et ce, en conformité avec les dispositions de l’entente intermunicipale.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17240-06-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - MAI 2025

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé :

- Le registre des chèques des TNO, totalisant 34 989.56 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025;
- Le registre des prélèvements des TNO, totalisant 4 390.76 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17241-06-25

AUTORISATION DE RÈGLEMENT - RÉCLAMATION POUR INTERVENTION AU KM 52 - CHEMIN DE PARENT

ATTENDU la résolution MRC-CA-16614-06-23 quant à la réclamation par la

MRC des frais qu'elle a dû engager pour une intervention à la suite d'un déversement d'huile en TNO;

ATTENDU l'offre de règlement proposée par l'assureur du propriétaire du camion impliqué dans l'accident;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de règlement proposée par l'assureur du propriétaire du camion impliqué dans l'accident du 9 mars 2023 au km 52 du chemin de Parent, pour un montant total de 5 044,47 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux ajustements requis à la facturation de cette réclamation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17242-06-25

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MCCASKILL ET PANORAMA POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2025 ET HIVERNALE 2025-2026

ATTENDU la demande d'aide financière de La Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK);

ATTENDU que la demande vise un soutien financier de la MRC pour l'entretien estival des chemins McCaskill et Panorama, ainsi que pour l'entretien hivernal du chemin McCaskill, à l'intérieur des limites du Parc régional du Réservoir Kiamika;

ATTENDU que la SDRK, via un protocole d'entente avec d'autres utilisateurs de ces chemins forestiers (ZECS, Pourvoyeurs et la municipalité de Chute-Saint-Philippe), participe financièrement à un entretien minimal de ces chemins;

ATTENDU que le chemin Panorama est le principal chemin menant au secteur Barrage du parc régional et le seul secteur à accueillir des VR, roulottes et tentes-roulottes. Il est également emprunté par VHR, motoneigistes et par les amateurs de pêche;

ATTENDU que le chemin McCaskill constitue le chemin d'accès menant au secteur de la Baie Blueberry et que celui-ci constituera sous peu un des pôles d'accueil principal du parc régional suite aux investissements majeurs qui y ont été faits;

ATTENDU que ces chemins représentent les principaux accès au Parc régional créé par la MRC et que leurs prolongements constituent également des liens importants vers les territoires non organisés (TNO) de la MRC;

ATTENDU que la SDRK demande un soutien financier afin de supporter sa propre contribution à titre de partenaire du protocole, soit un montant approximatif de 6 500 \$ pour la période estivale 2025 ainsi qu'un montant approximatif de 5 000 \$ pour la période hivernale 2026;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que la MRC contribuera à la hauteur de 50 % de la facture assumée par la SDRK dans l'entretien du chemin McCaskill et du chemin Panorama pour la période estivale 2025, pour un montant approximatif de 3 250 \$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu que la MRC contribuera également à la hauteur de 50 % de la facture assumée par la SDRK dans l’entretien du chemin McCaskill pour la période hivernale 2026, pour un montant de 2 500 \$ incluant les taxes.

Il est également résolu que les montants seront versés sur présentation des pièces justificatives requises et à partir du fonds TNO pour l'entretien de chemin multiressources.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17243-06-25

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'ENTRETIEN SAISONNIER 2025 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 17 CIP

ATTENDU le dépôt du projet du protocole d’entente relatif au partage des coûts d’entretien estival pour le chemin 17 CIP;

ATTENDU que le montant total à partager entre six (6) partenaires s’élève à 30 000 \$ et que la participation de la MRC d’Antoine-Labelle s’élève à 5 000 \$;

ATTENDU que la MRC d’Antoine-Labelle désire faciliter l’accès à ses Territoires non organisés;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé, le projet de protocole d’entente pour l’entretien du chemin 17 CIP, et d’autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d’Antoine-Labelle, ledit protocole.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder au versement de la contribution de la MRC représentant un montant de 5 000 \$ pour l’année 2025, à même le fonds des TNO pour la réalisation de travaux sur des ponts et chemins, selon les modalités prévues au protocole.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17244-06-25

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE SAISONNIER 2025 POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN VANIER

ATTENDU le projet du protocole d’entente saisonnier des partenaires du chemin Vanier présenté aux membres;

ATTENDU que le montant du protocole est de 28 000 \$ à partager entre (six) partenaires;

ATTENDU que la contribution de la MRC d’Antoine-Labelle est de 4 700 \$;

ATTENDU que la MRC d’Antoine-Labelle désire faciliter l’accès à ses territoires non organisés;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé, le projet d’entente saisonnier des partenaires du chemin Vanier et d’autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d’Antoine-Labelle, ledit protocole.

Il est de plus résolu d’autoriser les services financiers à procéder au versement de 4 700 \$, à même le fonds des TNO pour la réalisation de travaux 2025 sur des ponts et chemins, selon les modalités prévues audit protocole.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17245-06-25

**EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE RESPONSABLE
DE LA LIVRAISON DU SOUTIEN ADMINISTRATIF DES BAUX DE
VILLÉGIATURE, CLASSE IIIE, POSTE PERMANENT À TEMPS
COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 25-AM-04 pour le poste d'adjointe administrative responsable de la livraison du soutien administratif des baux de villégiature, classe IIIE, à temps complet;

ATTENDU que ce concours visait initialement le remplacement temporaire de ce poste;

ATTENDU que la démission de la titulaire principale a entraîné la transformation de ce remplacement temporaire en une nomination permanente;

ATTENDU les tests effectués dans le cadre du processus de sélection et les résultats obtenus;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Émilie Ducharme afin de combler un poste permanent d'adjointe administrative responsable de la livraison du soutien administratif des baux de villégiature, classe IIIE, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 16 juin 2025, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17246-06-25

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
CLASSE IV, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET**

ATTENDU l'absence d'un technicien en évaluation foncière, classe IV, et ce, depuis le 20 mai 2025;

ATTENDU les besoins au service de l'évaluation foncière;

ATTENDU l'article 19.24 de la convention collective des employés de la MRC d'Antoine-Labelle qui prévoit qu'un poste temporairement vacant pour une durée de 2 mois ou moins peut être comblé, en l'offrant tout d'abord, par ordre d'ancienneté, aux personnes salariées régulières du même service qui remplissent les exigences normales du poste temporairement vacant;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Fabrice Bélanger, technicien en évaluation foncière, classe III, afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière classe IV, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, et ce, jusqu'au retour du technicien en évaluation foncière, classe IV.

ADOPTÉE

**PROLONGATION D'EMBAUCHE DU CHARGÉ DE PROJET
INTERNET HAUTE VITESSE (IHV)**

ATTENDU la résolution MRC-CA-17067-11-24 quant à la prolongation d'embauche du chargé de projet Internet haute vitesse (IHV) jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU que le projet Internet haute vitesse en toujours en cours;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de prolonger l'embauche du chargé de projet Internet haute vitesse (IHV), soit M. Luc Diotte, et ce, jusqu'au 31 août 2025, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle. Nonobstant ce qui précède, la MRC pourra mettre fin à l'emploi avant la fin de cette période dans l'éventualité où les services d'un chargé de projet IHV ne seraient plus requis pour les fins du projet.

ADOPTÉE

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
NATURELLES**

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation du bilan de la planification annuelle et du rapport annuel de la TGIRT 2024-2025 ;
- Élaboration de la planification annuelle 2025-2026, selon les objectifs spécifiques du programme et les cibles régionales ;
- Préparation du registre annuel des activités 2025-2026, pour chacun des objectifs spécifiques ;
- Tenue de la rencontre du comité de suivi du PADF, le 13 mai ;
- Présentation de la carte des travaux forestiers aux directions générales du MRNF, invitation du sous-ministre des forêts dans le cadre du partage de réussite, le 21 mai ;
- Participation aux rencontres d'informations sur le projet de loi 97 avec la FQM, l'UMQ et l'OIFQ, 8 mai, 9 mai et 22 mai ;
- Participation du SGIRN à la journée de l'arbre, 23 mai ;
- Dépôt au MRNF de la planification annuelle 2025-2026, le 28 mai ;
- Préparation et tenue d'un comité faunique, le 29 mai ;
- Compilation des commentaires reçus et élaboration du rapport de la consultation publique du PAFIO, réalisée en avril ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d'informations, rencontres statutaires avec le MRNF pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 00.

Daniel Bourdon, préfet	Frédéric Houle, directeur général et greffier-trésorier